

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Mardi 30 avril 2019

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Oka tenue à la salle des Loisirs, située au 174, rue Saint-Jean-Baptiste à Oka, à 19 h, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Et

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Joëlle Larente
Jérémy Bourque
Jules Morin
Yannick Proulx

Sont également présents :

La directrice générale, Mme Marie Daoust
Le directeur général adjoint et directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, M. Charles-Élie Barrette

Absences motivées :

Madame Stéphanie Larocque
Monsieur Jean-François Girard

Ouverture de la séance

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

2019-04-148 Avis de convocation

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les membres de ce Conseil attestent avoir reçu leur avis de convocation de cette séance extraordinaire dans les délais prescrits par le Code municipal du Québec.

1. Ouverture de la séance;
2. Avis de convocation;
3. Période de questions relative à l'ordre du jour;
4. Déclaration d'état d'urgence local (selon article 42 et suivants de la *Loi sur la sécurité civile*, R.L.R.Q., c. S-2-3)
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 01.

N'ayant pas de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 19 h 01.

2019-04-149 DÉCLARATION D'UN ÉTAT D'URGENCE LOCAL (Art. 42 et suivants sur la Loi sur la sécurité civile, R.L.R.Q., c. S-2-3)

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QU'en date des présentes, il n'y a pas lieu pour l'instant que le Conseil de la Municipalité d'Oka déclare l'état d'urgence local en vertu des articles 42 et suivants de la *Loi sur la sécurité civile*.

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 02.

N'ayant pas de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 19 h 02.

2019-04-150 Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE cette séance soit levée.

**Pascal Quevillon
Maire**

**Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale**

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Pascal Quevillon
Maire**